



Campagne de bourses 2021-2022

Le demandeur de la bourse est le responsable légal de l'élève

Phase 1 : Constitution du dossier

- ⇒ Demande version papier **du 03 juin au 06 juillet 2021 inclus**
- ⇒ Demande en ligne sur Educonnect (Métice) **du 28 juin au 06 juillet 2021 inclus**

Pièces à fournir obligatoirement :

- N° fiscal de référence (demandeur + conjoint)
- Livret de famille
- Pièce d'identité valide et RIB du demandeur de la bourse
- Justificatif d'adresse
- Attestation de la CAF faisant apparaître le nom des enfants
- Toute décision de justice justifiant une tutelle, un divorce, une séparation...

(!) Aucune copie ne sera effectuée par le Lycée

Phase 2 : Finalisation du dossier

- ⇒ **Du 02 septembre au 01 octobre 2021 inclus** (version papier ou en ligne sur Educonnect)

Transmission de l'avis d'impôts 2021 sur les revenus 2020 au service des bourses du Lycée (Bureau 08)

POUR INFORMATION

Pour chacune des phases, un accusé de réception vous sera remis par le service des bourses du Lycée.

Ce dernier transmettra votre dossier au service des bourses du Rectorat, pour instruction.

Vous recevrez par la suite, une notification d'acceptation ou de refus de bourse.

Pour toute question :

Ou par téléphone : 0262 94 79 20

